

Histoire.

3ème.

Partie 1 : L'Europe un théâtre majeur des guerres
totales (1914-1945).



**Thème 1 : Civils et militaires dans la Première
Guerre mondiale.**



Leçon 4.

Les conséquences de la Première Guerre mondiale.

I. Un bilan matériel et humain désastreux.

II. Les conséquences politiques et territoriales de la guerre en Europe.

Maurepas, août 1916 (Somme)





62 GUERRE 1914-1915. — Choisy-au-Bac. — Pont détruit par le Génie français.

Choisy-au-Bac. — Destroyed Bridge. — L.L.



Les joueurs de cartes (ou
joueurs de Skat) d'Otto
Dix.



Les gueules cassées : une difficile intégration à la vie civile après la guerre.

<https://information.tv5monde.com/terriennes/11-novembre-ces-femmes-qui-reparaient-les-gueules-cassees-32260>

s-qui-reparaient-les-gueules-cassees-32260



Nom *Manteau*, Prénom *Alfred*
Date *11.12.18*, Service du *2^e Régiment*
Diagnostic



Les gueules cassées : une difficile intégration à la vie civile après la guerre.

<https://information.tv5monde.com/terriennes/11-novembre-ces-femmes-qui-reparaient-les-gueules-cassees-32260>

s-qui-reparaient-les-gueules-cassees-32260



Henriette Rémi raconte : "Un cri perçant ! Gérard agite ses bras, ses jambes. Son père, déconcerté, le pose à terre. Et Gérard s'enfuit, plus vite encore qu'il n'est venu, en criant d'une voix terrifiée : "Pas papa ! Pas papa ! " Lazé est atterré, anéanti, comme figé sur place.

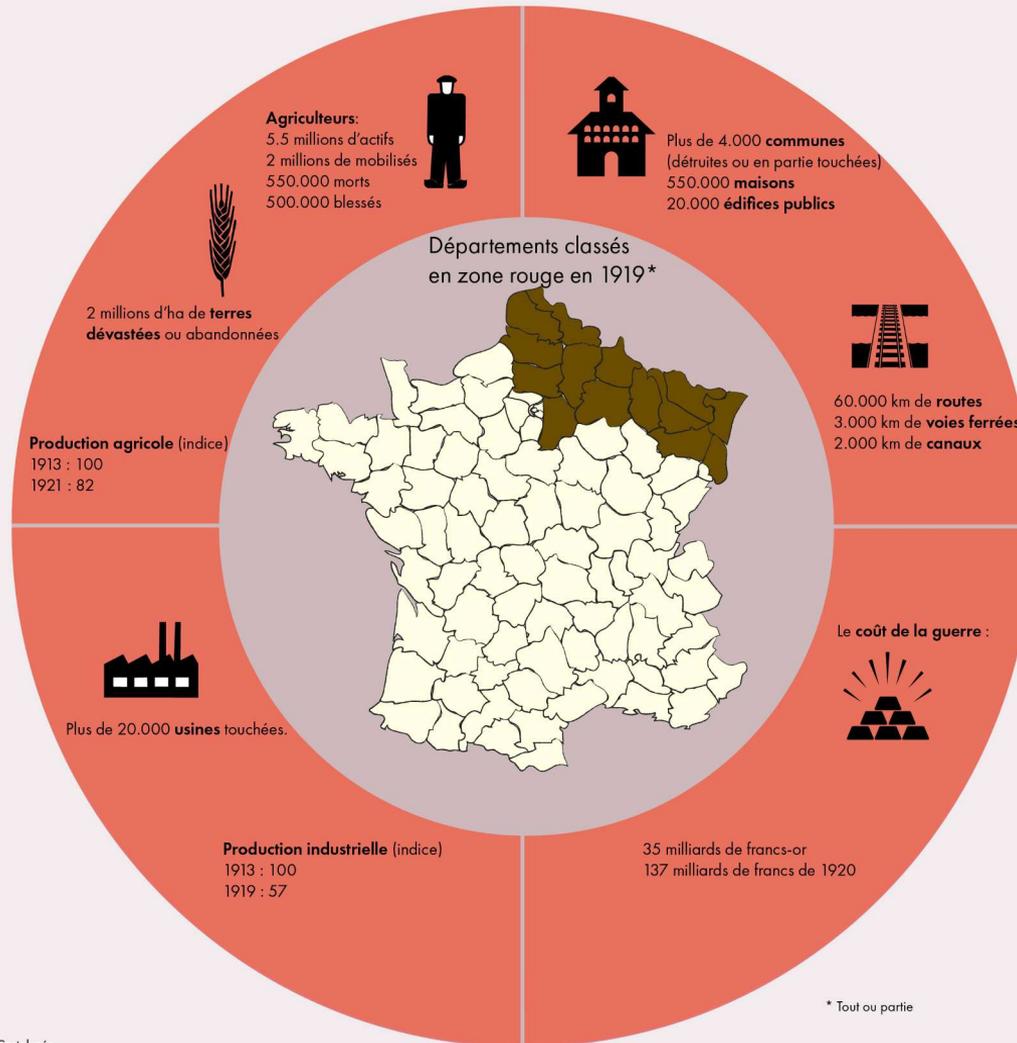
Tout à coup, il saisit sa tête dans ses mains : "Imbécile, imbécile ! Mais aussi est-ce que je pouvais savoir que je suis si horrible ! (...) Avoir été un homme, avoir mis toutes ses forces à réaliser en plein ce que ce mot veut dire et n'être plus que ça. Un objet de terreur pour son propre enfant, une charge quotidienne pour sa femme, une honte pour l'humanité. Laissez-moi mourir..." En sortant de l'hôpital, Lazé se suicide.

Destructions et pertes liées à la Première Guerre en France.

Ce qu'a coûté la guerre au pays



Le cout de la guerre



Résumé.



→ **Des villages, des usines, des routes, des ponts détruits, des champs inexploitable**s dans les zones de guerre telles que les Nord et l'Est de la France.

→ **Les Etats belligérants, très endettés auprès des Etats-Unis notamment, font face à des difficultés économiques.** La guerre a coûté cher et il manque de main d'oeuvre alors même qu'on doit tout reconstruire.

Pour info : *Certains estiment que l'État français a dépensé, chaque année, 8 fois plus d'argent durant les années de guerre qu'en 1913 (39 milliards de francs par année de guerre, 5 milliards en 1913). Les charges militaires ont représenté plus de 50 % des dépenses.*

→ **Environ 20 millions de morts (civils, militaires et victimes du génocides arméniens inclus)** et un déficit de naissances durant les années de guerre.

→ **3 millions de veuves, 6 millions d'orphelins. En France, on compte 1,1 million d'orphelins. Le statut de « pupilles de la nation »** est créé à cette occasion : l'État prend en charge les orphelins (père mort au combat) et les enfants de soldats blessés au combat.

→ **Un traumatisme physique (« les gueules cassées ») et/ou psychologique pour les soldats revenus du front.** Le retour à la « vie normale » est difficile pour nombre d'entre eux.

→ Le rôle des femmes durant la guerre, importants soutiens à l'effort de guerre, est reconnu dans certains pays dans lesquels on leur accorde le droit de vote dans les années qui suivent la fin de la guerre (Allemagne, Belgique, Etats-Unis par exemples). Ce n'est pas le cas en France.



Leçon 4.

Les conséquences de la Première Guerre mondiale.

I. Un bilan matériel et humain désastreux.

II. Les conséquences politiques et territoriales de la guerre en Europe.



Art. 42. Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications, soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 km du fleuve.

Art. 43. Sont également interdits dans la zone définie à l'article 42, l'entretien ou le rassemblement de forces armées.

Art. 51. Les territoires cédés à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871 sont réintégrés dans la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembre 1918.

Art. 119 L'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer.

Art. 160 La totalité des effectifs de l'armée des Etats qui constituent l'Allemagne ne devra pas dépasser 100 000 hommes.



Art. 171. Sont également prohibées la fabrication et l'importation en Allemagne des chars blindés, tanks.

Art. 198 Les forces militaires de l'Allemagne ne devront comporter aucune aviation militaires ou navale.

Art. 231. Les gouvernements alliés et associés déclarent, et L'Allemagne le reconnaît, que l'Allemagne et ses alliés sont responsables pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposées par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.

Art. 232. Les gouvernements exigent, et l'Allemagne en prend engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des alliés et à ses biens.

Corrigé de l'exercice 2.



- 1) Surligne en jaune les conséquences militaires du traité pour l'Allemagne.
- 2) Surligne en bleu les conséquences territoriales du traité pour l'Allemagne.
- 3) Que déclare l'article 231 ?
- 4) Quelle est la conséquence de l'article 231 pour l'Allemagne ?
- 5) D'après vous, comment les Allemands ont-ils perçu ce traité ?



Art. 42. Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications, soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 km du fleuve.

Art. 43. Sont également interdits dans la zone définie à l'article 42, l'entretien ou le rassemblement de forces armées.

Art. 51. Les territoires cédés à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871 sont réintégrés dans la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembre 1918.

Art. 119 L'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer.

Art. 160 La totalité des effectifs de l'armée des Etats qui constituent l'Allemagne ne devra pas dépasser 100 000 hommes.



Art. 171. Sont également prohibées la fabrication et l'importation en Allemagne des chars blindés, tanks.

Art. 198 Les forces militaires de l'Allemagne ne devront comporter aucune aviation militaires ou navale.

Art. 231. Les gouvernements alliés et associés déclarent, et L'Allemagne le reconnaît, que l'Allemagne et ses alliés sont responsables pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposées par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.

Art. 232. Les gouvernements exigent, et l'Allemagne en prend engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des alliés et à ses biens.

Corrigé de l'exercice.



3) Que déclare l'article 231 ?

L'article 231 reconnaît l'Allemagne comme responsable de la guerre et de ses conséquences.

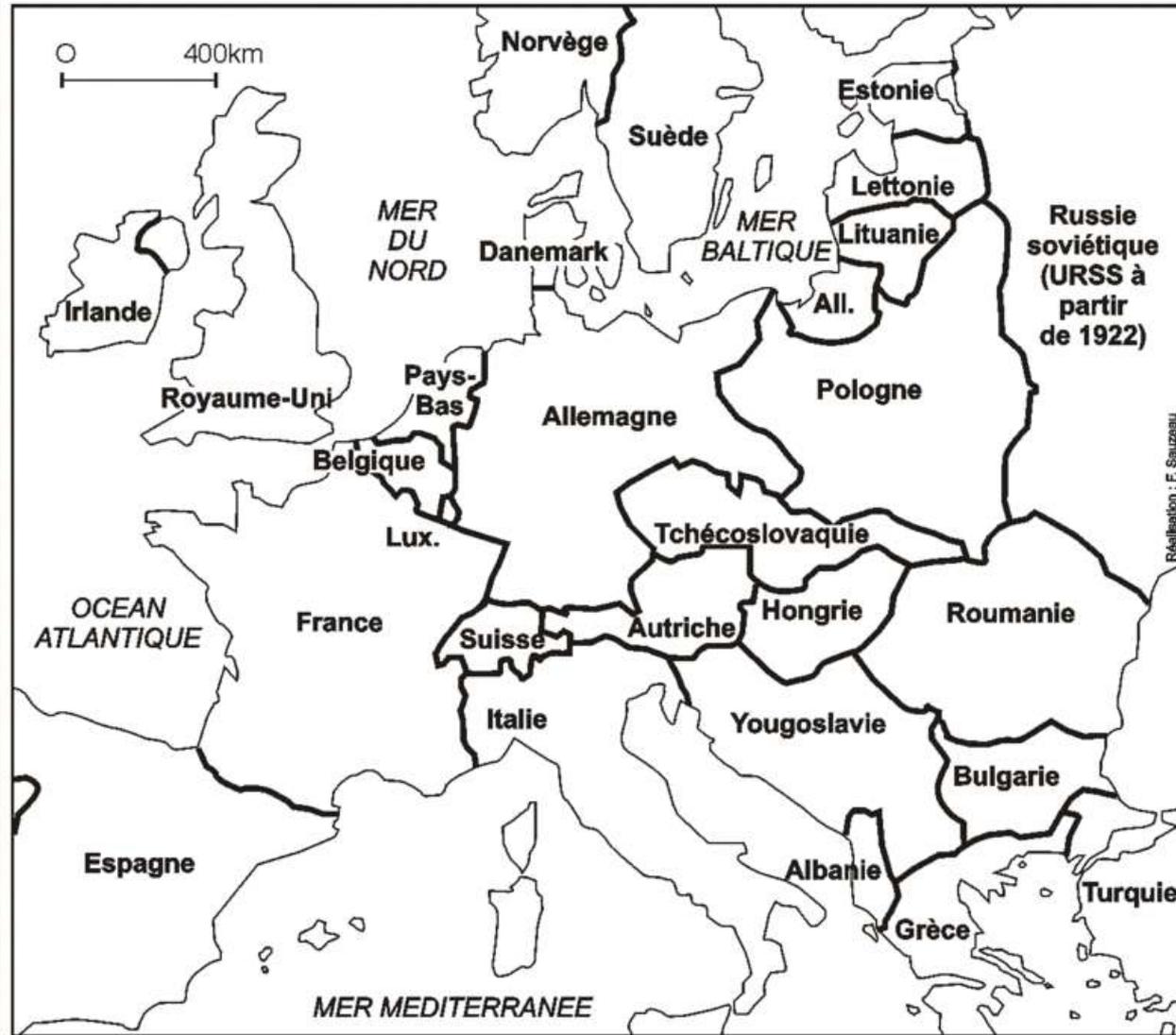
4) Quelle est la conséquence de l'article 231 pour l'Allemagne ?

L'Allemagne doit donc payer des réparations pour les dommages subis par les pays vainqueurs.

5) D'après vous, comment les Allemands ont-ils perçu ce traité ?

Les Allemands ont pu se sentir humiliés par ce traité et l'ont vécu comme un « diktat ».

L'Europe en 1922



**Compléter la
carte sur les
conséquences
territoriales de
la guerre de
14)18 en
Europe à l'aide
du
Doc. 3
Page 43**



La carte. Doc. 3 Page 43



carte interactive



S. EXC. WOODROW WILSON
Président des États-Unis.

7841

NO. PROJ.



THE GAP IN THE BRIDGE.

La brèche dans le pont.

→ **Le traité de Versailles, vécu comme un « diktat » par l'Allemagne reconnaît celle-ci et ses alliés comme responsables de la guerre.** L'Allemagne doit payer des réparations, perd ses colonies et n'a droit qu'à une armée très limitée (**voir exercice 1**).

→ **De nouveaux Etats apparaissent :** Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

→ **la France récupère l'Alsace-Lorraine.**

→ Une partie de l'empire Ottoman passe sous contrôle anglais et français.

→ **Le Tsarisme a laissé place au bolchévisme en Russie** après les révolutions de mars et octobre (voir leçon 5).

→ **Les Etats-Unis deviennent la première puissance mondiale.**

→ **La SDN (Sociétés Des Nations) est créée en 1920 par le traité de Versailles,** sous l'impulsion du président américain Wilson avec, pour objectif, le maintien de la paix en Europe et, plus largement, dans le monde.